

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-823

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 114, après le mot :

« ans »,

insérer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.